

Le rôle de l'Enseignant Référent pour l'Action Européenne et Internationale (ERAEI)

Comment les ERAEI sont-ils choisis et quel est leur profil ?

Les ERAEI sont **choisis par le chef d'établissement** dans les établissements qui soumettent pour enregistrement leur nom à la DAREIC.

Ils obtiennent alors le statut officiel d'ERAEI, soit, Enseignant Référent à l'Action Européenne et Internationale, **reconnu dans le CV I Professionnel et valorisé en termes de carrière** par les IA/IPR et inspecteurs de circonscription.

Le profil d'un ERAEI est variable mais il peut être identifié par le chef d'établissement :

- Par son implication dans des événements d'ouverture à l'international (semaine des langues, journée de l'Europe, participation au réseau UNESCO, etc.) ;
- Par sa participation à des mobilités internationales ;
- Par sa bonne maîtrise d'une ou plusieurs langues ;
- Par l'écriture ou le montage de projets internationaux ;
- Par son interculturelité ;
- Par sa participation à des projets eTwinning et/ou Erasmus+.

Néanmoins, **le plus important est la motivation**, de découvrir, partager, informer, se former, relayer, accompagner et soutenir des projets.

Le rôle des ERAEI dans le Consortium Erasmus+ Scol DDEC29

- Il participe aux instances du Consortium auxquelles il est invité : réunions des ERAEI du Consortium, commissions opérationnelles, groupes de travail ...
- Il est le principal relai des informations venant de la coordination du Consortium auprès de ses collègues et contribue à l'atteinte des objectifs du Consortium
- Il conseille et apporte son aide aux collègues de l'établissement et/ou du territoire dans les démarches à effectuer pour les projets de mobilités
- Il transmet les projets et demandes de mobilités de ses collègues à la coordination du Consortium, seuls les projets validés par le Chef d'établissement et l'ERAEI seront pris en compte (les enseignants ne peuvent transmettre directement à la coordination du Consortium leur demande de mobilité)
- Il peut à tout moment être soutenu dans sa tâche par l'équipe de coordination du Consortium

Actions au sein de l'établissement

Les ERAEI sont nommés par le chef d'établissement afin de l'assister dans le domaine de l'ouverture internationale.

Dans le lien avec la DAREIC, le rôle de l'ERAEI s'articule autour de **quatre missions** :

1. Les ERAEI sont en lien avec la DAREIC : ils **conseillent le chef d'établissement** dans le développement international et européen de son projet d'établissement ;
2. Ils **recueillent les informations** concernant les projets de mobilité, de partenariat, d'échange, de jumelage ou de visite prévus ou à l'étude ;
3. Ils **relayent les informations** dans l'établissement et auprès de leurs collègues en provenance de la DAREIC et des corps d'inspection relatives à l'action européenne et internationale (priorités nationales et académiques, subventions, concours, etc.) ;
4. Ils **animent les projets européens et internationaux** retenus par le conseil pédagogique et validés par le chef d'établissement.

Pour plus d'informations

Veillez consulter les textes de référence ci-dessous à propos du rôle et de la mission des ERAEI :

- [Circulaire du BO de 2002](#)
- [Bulletin officiel n° 44 du 26 novembre 2009](#)
- [Présentation du rôle et de la mission de l'ERAEI dans l'académie de Rennes](#)